



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 2 mars 2020

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 2 mars 2020 à la salle municipale, de 20 h à 21 h 05.

Sont présents : Madame Valérie Fortier
 Messieurs Denis Bergeron
 Guy Dupuis
 Marcel Larochelle
 Éric Morissette
 Yvon Martel

La séance est ouverte à 20 h par le maire, monsieur Marc Plante, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

46-2020

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

47-2020

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 3 février 2020

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Guy Dupuis que le procès-verbal de l'assemblée du 3 février 2020 soit accepté tel que déposé.

48-2020

Adoption des comptes

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que les comptes soient acceptés tels que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

49-2020

Demande de dérogation mineure pour la propriété du 1148, rang Courtois, lot 5 180 232, afin d'augmenter la hauteur de la résidence de 2,69 mètres (8 pieds 8 pouces), amenant la hauteur totale de ladite résidence à 6,95 mètres (22 pieds 8 pouces), comparativement à la norme applicable de 4,75 mètres (15 pieds 5 pouces) de hauteur pour ce type de construction

ATTENDU QUE 9113-1326 Québec inc, représentée par un de ses actionnaires, soit monsieur Richard Caron, est propriétaire du 1148, rang Courtois, lot 5 180 232 du cadastre du Québec, zone 12A;

ATTENDU QUE le projet consiste à augmenter la hauteur de la résidence de 2,69 mètres (8 pieds 8 pouces), amenant la hauteur totale de ladite résidence à 6,95 mètres (22 pieds 8 pouces), comparativement à la norme applicable de 4,75 mètres (15 pieds 5 pouces) de hauteur pour ce type de construction;

ATTENDU QUE la résidence est dans un secteur densément boisé;

ATTENDU QUE l'agrandissement proposé servira à implanter une salle à manger et une cuisine;

ATTENDU QU'aucune modification quant au nombre de chambres à coucher n'est prévu dans l'agrandissement;

ATTENDU QUE l'agrandissement ne nécessitera pas de modification à la capacité de l'installation septique;



No de résolution
ou annotation

49-2020

Demande de dérogation mineure pour la propriété du 1148, rang Courtois, lot 5 180 232, afin d'augmenter la hauteur de la résidence de 2,69 mètres (8 pieds 8 pouces), amenant la hauteur totale de ladite résidence à 6,95 mètres (22 pieds 8 pouces), comparativement à la norme applicable de 4,75 mètres (15 pieds 5 pouces) de hauteur pour ce type de construction (suite)

ATTENDU QUE la demande contribue à l'amélioration esthétique de la résidence;

ATTENDU QUE l'agrandissement s'harmonisera avec les hauteurs des constructions environnantes;

ATTENDU QUE la demande ne cause pas préjudice à autrui;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron, appuyé par Valérie Fortier, que le conseil accepte sous conditions la demande de monsieur Caron, soit que le demandeur fasse reconnaître le droit acquis résidentiel à la Commission de protection du territoire du Québec (CPTAQ) et par le fait même, recommande au conseil municipal d'autoriser ladite demande de dérogation mineure sous conditions pour les raisons précitées.

50-2020

Acceptation de la soumission publique pour l'aménagement du terre-plein au centre du village

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement du terre-plein pour le centre du village;

ATTENDU QUE nous avons eu deux soumissions, soit celle des compagnies Sintra Centre-du-Québec inc., au montant de 412 193,42 \$ et celle de la Cité Construction TM inc., au montant de 417 654,45 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE monsieur Carl Jutras, ingénieur de la firme EXP, après analyse des deux soumissions et constat de leur conformité, recommande d'accepter la soumission de Sintra Centre-du-Québec inc., étant donné qu'elle était la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel, appuyé par Éric Morissette, que le conseil accepte la soumission de Sintra Centre-du-Québec inc. au montant de 412 193,42 \$ (taxes incluses) et que le maire, monsieur Marc Plante, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, soient autorisés à signer le contrat.

51-2020

Demande de cotation pour l'entretien des plates-bandes (bureau et parc)

Il est proposé par Marcel Larochelle, appuyé par Denis Bergeron, que le conseil demande des cotations pour l'entretien des plates-bandes du centre administratif et du parc pour un, deux et trois ans.

52-2020

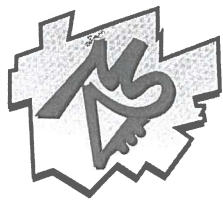
Acceptation de soumissions sur invitation pour l'achat d'abat de poussière pour 2020, 2021 et 2022

Suite à la lecture et au dépôt du rapport de soumissions, et après que le conseil ait reçu deux soumissions, soit celle de Somavrac C.C. inc. et celle de Entreprises Bourget inc. sur les trois entreprises invitées à soumissionner pour l'achat d'abat de poussière pour les années 2020, 2021 et 2022, il est proposé par Guy Dupuis, appuyé par Marcel Larochelle, que le conseil accepte et accorde la soumission d'abat de poussière à l'entreprise Somavrac C.C. inc. au montant de 0,3150 \$ le litre pour l'année 2020, de 0,3220 \$ le litre pour l'année 2021 et de 0,3292 \$ le litre pour l'année 2022, livraison et épandage inclus.

53-2020

Acceptation de soumissions sur invitation pour la location de pelle hydraulique et boueur pour 2020

Suite à la lecture et au dépôt du rapport de soumissions, et après que le conseil ait reçu deux soumissions, soit celle de Excavations Yvon Houle et Fils inc. et celle de La Sablière de Warwick ltée sur les cinq entreprises invitées à soumissionner pour la location de pelle hydraulique et boueur pour 2020,



Dépenses pour l'assemblée du lundi 2 mars 2020
selon les objets

Administration 100 :

Législation	3 539,42 \$
Gestion financière et administrative	26 238,50
Contribution employeur	8 834,58
Incendie	_____
Quote-part	_____
Sécurité publique - police	_____
Salaires	11 711,96

Transport routier 300 :

Voirie	1 474,15
Éclairage des rues	293,03
Enlèvement de la neige	12 819,22

Hygiène de milieu 400 :

Enlèvement des ordures	10 344,00
Fonds pension	480,00
Bibliothèque	668,09
Loisirs	_____
Parc	2 280,94
Urbanisme	11 776,27
Fonds dépenses en immobilisation ameublement	_____
Fonds dépenses en immobilisation loisirs	_____
Fonds dépenses en immobilisation bâtiment	_____
Fonds dépenses en immobilisation voirie	444,49
Fonds dépenses en immobilisation machinerie	_____
Comité embellissement	_____
Journal	82,28

TOTAL DES DÉPENSES

90 986,93 \$



No de résolution
ou annotation

53-2020

Acceptation de soumissions sur invitation pour la location de pelle hydraulique et boueur pour 2020 (suite)

il est proposé par Yvon Martel, appuyé par Marcel Larochelle, que le conseil accepte et accorde la soumission de location de pelle hydraulique à l'entreprise Les Excavations Yvon Houle et Fils inc. pour l'année 2020 selon les montants déposés dans la soumission.

54-2020

Acceptation de soumissions sur invitation pour l'achat de diesel pour 2020

Suite à la lecture et au dépôt du rapport de soumissions, et après que le conseil ait reçu une seule soumission, soit celle de Philippe Gosselin et ass. ltée sur les quatre entreprises invitées à soumissionner pour l'achat de diesel pour 2020, il est proposé par Guy Dupuis, appuyé par Éric Morissette, que le conseil accepte et accorde la soumission d'achat de diesel à Philippe Gosselin et ass. ltée pour l'année 2020 selon les montants déposés dans la soumission.

55-2020

Acceptation de soumissions sur invitation pour la location de camion à l'heure pour 2020

Suite à la lecture et au dépôt du rapport de soumissions, et après que le conseil ait reçu deux soumissions, soit celles de Excavation Yvon Houle & fils et de La Sablière de Warwick ltée sur les cinq entreprises invitées à soumissionner pour la location de camion à l'heure pour 2020, il est proposé par Marcel Larochelle, appuyé par Denis Bergeron, que le conseil accepte et accorde la soumission pour le transport à l'heure à Excavation Yvon Houle & fils pour l'année 2020 selon les montants déposés dans la soumission.

56-2020

Acceptation de soumissions sur invitation pour la location de camion au km/tonne pour 2020

Suite à la lecture et au dépôt du rapport de soumissions, et après que le conseil ait reçu deux soumissions, soit celles de Excavation Yvon Houle & fils et de La Sablière de Warwick ltée sur les quatre entreprises invitées à soumissionner pour la location de camion au km/tonne pour 2020, il est proposé par Denis Bergeron, appuyé par Éric Morissette, que le conseil accepte et accorde la soumission pour le transport à l'heure à Excavation Yvon Houle & fils pour l'année 2020 selon les montants déposés dans la soumission.

57-2020

Demande de cotation par une firme pour la surveillance des travaux du terre-plein (centre du village)

Il est proposé par Yvon Martel, appuyé par Denis Bergeron, que le conseil demande des cotations pour la surveillance des travaux par une firme d'ingénieurs pour l'aménagement du terre-plein ainsi que d'autres travaux de voirie.

58-2020

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de monsieur Éric Champoux concernant l'aliénation du lot numéro 5 180 426

ATTENDU QUE monsieur Éric Champoux a déposé à la Municipalité une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), afin d'aliéner le lot 5 180 426 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE monsieur Éric champoux désire acheter le lot 5 180 426, propriété de monsieur Claude Plante, d'une superficie d'environ 11,8 hectares;

ATTENDU QUE monsieur Plante désire garder les lots 5 181 214 et 5 181 216 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale et au schéma d'aménagement de la MRC;



No de résolution
ou annotation

58-2020

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de monsieur Éric Champoux concernant l'aliénation du lot numéro 5 180 426 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Fortier, appuyée par Éric Morissette, que le conseil appuie et autorise la demande d'autorisation à la CPTAQ de monsieur Éric Champoux pour l'aliénation d'une superficie 11,8 hectares de la propriété de monsieur Claude Plante en faveur de monsieur Éric Champoux.

59-2020

Autorisation à la firme Exp inc. de présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'aménagement du terre-plein

Il est proposé par Éric Morissette, appuyé par Guy Dupuis, que le conseil autorise la firme Les services EXP inc. à soumettre la demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à présenter tout engagement en lien avec cette demande pour le projet d'aménagement du terre-plein au centre du village de la Municipalité de Saint-Valère.

60-2020

Demande de cotation pour un plan d'aménagement paysager du terre-plein (centre du village)

Il est proposé par Yvon Martel, appuyé par Denis Bergeron, que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à demander des cotations pour l'aménagement paysager du terre-plein au centre du village.

61-2020

Plan d'aménagement du cours d'eau Blanchette sur la propriété de la Ferme Lansi

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Landry de la Ferme Lansi a fait des travaux en contravention à l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit des travaux dans la bande riveraine du cours d'eau Blanchette, sur le lot 5 180 475;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska, ainsi que la Municipalité de Saint-Valère, ont transmis des avis et des contraventions à monsieur Landry en l'informant de restaurer le cours d'eau Blanchette;

ATTENDU QUE la Municipalité a signifié une mise en demeure pour faire les corrections;

ATTENDU QUE monsieur Landry a déposé les mêmes plans après l'assemblée du mois d'août 2019 que ceux d'avant le procès et qui, par le fait même, ne corrigeaient toujours pas la situation;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère a obtenu un jugement de la Cour supérieure, sous la présidence de l'honorable Dany Daigle, d'une demande introductive d'instance du tribunal en date du 9 juillet 2019, sous le numéro 415-17-001449-184, qui ordonnait, entre autres, à monsieur Landry et ses ayants droit d'enlever les remblais faits dans les dix mètres de la rive lors de la remise en état des lieux du cours d'eau Blanchette, de respecter la sinuosité existante du cours d'eau et le profil existant du cours d'eau Blanchette sur les lots 5 180 474 et 5 180 475 du cadastre du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron, appuyé par Marcel Larochelle, que le conseil demande à monsieur Landry (Ferme Lansi) de nous soumettre des plans de restauration au plus tard le 15 mai 2020 selon le jugement obtenu le 9 juillet 2019 sous le numéro 415-17-001449-184;

ET QUE les travaux soit faits d'ici la fin juin 2020, sinon la Municipalité appliquera le jugement.



No de résolution
ou annotation

62-2020

Demande d'appui à l'UPA Centre-du-Québec pour contrôler les coûts d'augmentation des évaluations foncières, agricoles et forestières selon le projet de la Loi 48

CONSIDÉRANT l'augmentation importante de la valeur des terres agricoles et forestières au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que très peu de municipalités mettent en place un taux de taxation distinct sur les immeubles agricoles, bien qu'un transfert du fardeau fiscal des immeubles résidentiels vers les immeubles agricoles s'opère dans une majorité d'entre elles;

CONSIDÉRANT que les hausses de la valeur des terres agricoles, combinées à la faible utilisation du taux distinct, ont occasionné une hausse importante des taxes foncières facturées par les municipalités aux entreprises agricoles du Québec, en plus d'augmenter proportionnellement les dépenses du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA);

CONSIDÉRANT le projet de loi n° 48, loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 48 propose l'introduction d'un plafond de la valeur imposable des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le mécanisme d'établissement et d'indexation du plafond de la valeur imposable proposé fera en sorte de réduire considérablement sa portée, notamment sur le niveau de croissance du montant de taxes foncières assumé par les entreprises agricoles et des dépenses du PCTFA;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 48 prévoit un programme transitoire d'aide financière aux municipalités pour réduire l'impact fiscal découlant directement de la détermination d'une valeur imposable maximale inscrite à un rôle d'évaluation foncière;

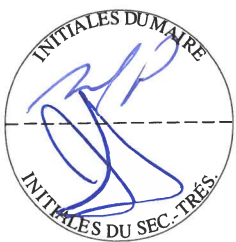
IL EST PROPOSÉ par Valérie Fortier, appuyée par Guy Dupuis, que le conseil appuie les demandes du Syndicat local de l'UPA de Victoriaville et ses environs au gouvernement du Québec soit :

- de travailler à l'adoption et à la mise en œuvre du projet de loi n° 48;
- de fixer, à l'intérieur de la Loi sur la fiscalité municipale, le plafond de la valeur imposable à l'hectare à la valeur moyenne des terres agricoles au Québec pour l'année 2021 et d'indexer celui-ci annuellement selon l'Indice des prix à la consommation;
- de pérenniser le programme compensatoire, offert aux municipalités, afin que celui-ci réduise l'impact du manque à gagner lié au plafond de la valeur imposable des terres agricoles.

63-2020

Acceptation de la cotation des relevés sanitaires par l'organisme Copernic (Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet)

Il est proposé par Marcel Larochelle, appuyé par Denis Bergeron, que le conseil accepte la cotation de la compagnie Copernic (Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet) pour effectuer les relevés sanitaires afin de faire la vérification des installations pour une partie du territoire de la Municipalité pour un montant maximum de 3 740 \$, plus les taxes applicables.



No de résolution
ou annotation

64-2020

Programmation des travaux de la voirie 2020

Il est proposé par Denis Bergeron, appuyé par Marcel Larochelle que le conseil approuve la programmation des travaux de voirie suivants pour 2020 : l'asphaltage d'une partie de la route de la Rivière-Noire, l'asphaltage des rues du développement situées à l'arrière de l'église, la réparation d'une partie du chemin Luneau et enfin la réparation d'une partie de la route Hébert.

65-2020

Demande de cotation pour l'engagement d'un ingénieur pour la préparation des plans et devis pour le programme de subvention – Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

Il est proposé par Denis Bergeron, appuyé par Valérie Fortier, que le conseil autorise deux demandes de cotations pour les rangs 11 et 12 par des firmes d'ingénieurs pour la confection des plans et devis afin de permettre une demande de subvention et d'appel d'offre pour la réalisation des travaux dans lesdits rangs 11 et 12 dans le cadre du programme de subvention – Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).

66-2020

Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

Il est proposé par Marcel Larochelle, appuyé par Denis Bergeron, que le conseil autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès de monsieur Éric Lefebvre, député d'Arthabaska, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2020 (PAARRM) pour un montant estimé à 50 000 \$ pour des travaux d'une partie du chemin Luneau. Les travaux consistent au creusage des fossés, de l'excavation et de la pose de membrane.

67-2020

Demande de subvention dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la programmation de travaux version n° 1 de la Municipalité consiste en l'asphaltage des rues Desjardins Nord, de la Promenade, du Parc et des Loisirs;

IL EST RÉSOLU ET PROPOSÉ par Yvon Martel, appuyé par Guy Dupuis,

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;



No de résolution
ou annotation

67-2020

Demande de subvention dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) (suite)

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

68-2020

Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Rosaire pour l'entretien hivernal d'une partie de la route 261

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Rosaire a informé les dirigeants du ministère des Transports de l'intérêt à effectuer l'entretien hivernal pour la saison 2020-2021 sur une portion de la route 261;

ATTENDU QUE lorsque que l'entretien hivernal sur la route 261 est effectué par le contacteur actuel, celui-ci entretient une longueur d'environ 5,2 kilomètres dans le secteur de Saint-Valère;

ATTENDU QUE pour entretenir la portion de Saint-Valère, la Munciplaité de Saint-Rosaire a besoin de l'approbation de la Muncipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE, il est poposé par Denis Bergeron, appuyé par Éric Morissette, que la Municipalité de Saint-Valère donne sa compétence pour effectuer l'entretien hivernal (déneigement et déglçage) à compter de la saison 2020-2021, sur la route 261 sur une distance de 5,2 kilomètres dans le secteur Saint-Valère, conditionnellement à ce que le ministère des Transports signe un contrat avec la Municipalité de Saint-Rosaire pour cette portion de route.

69-2020

Demande de la Ferme Landrynoise pour le nettoyage du cours d'eau et du ruisseau Blanchette

ATTENDU QUE Ferme Landrynoise inc., représentée par monsieur Carl Landry, a déposé une demande d'entretien de cours d'eau et du Ruisseau Blanchette et ses branches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Dupuis, appuyé par Marcel Larochelle, que le conseil accepte le dépôt de la demande de nettoyage du cours d'eau et du Ruisseau Blanchette et ses branches par Ferme Landrynoise inc. sur les lots 5 180 605 et 5 182 303. L'acte de répartition sera fait par bassin versant.



No de résolution
ou annotation

70-2020

Demande de mise en place d'un dos d'âne temporaire sur le chemin Luneau

ATTENDU QUE madame Louiselle Richard a déposé une demande pour l'installation d'un dos d'âne temporaire sur le chemin Luneau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron, appuyé par Yvon Martel, que le conseil demande à monsieur Yvan Verville, inspecteur en voirie, de trouver la meilleure solution entre la mise en place de dos d'âne ou l'installation de trois poteaux temporaires. Cette solution pourra également être éventuellement appliquée au chemin Fournier.

71-2020

Inscription au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

Il est proposé par Denis Bergeron, appuyé par Marcel Larochelle, que le conseil autorise les dépenses de monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, pour le congrès 2020 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 17 au 19 juin 2020, au Centre des congrès de Québec.

72-2020

Assurance pour de la protection supplémentaire : offre de services PMA Assurance inc.

ATTENDU QUE le Conseil a reçu une demande de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

ATTENDU QUE l'assureur de la Municipalité a présenté des couvertures additionnelles, tels le tremblement de terre, l'inondation, la garantie globale de chantiers, l'avenant Loi C-21 – modification au Code criminel canadien, l'assurance des cyberrisques et l'assurance des bornes fontaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel, appuyé par Guy Dupuis, que le conseil, suite à la réception de la demande de la MMQ, accepte l'assurance des cyberrisques et refuse les couvertures additionnelles proposées, soit le tremblement de terre, l'inondation, la garantie globale de chantier, l'avenant Loi C-21 – modification au Code criminel canadien et l'assurance des bornes fontaines.

73-2020

Acceptation du rapport financier 2019 de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie de Bulstrode

Il est proposé par Yvon Martel, appuyé par Éric Morissette, que le conseil accepte le rapport financier Groupe RDL Victoriaville pour l'année 2019 de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode (RISIB).

74-2020

Choix de la date pour la distribution du compost 2020

Il est proposé par Marcel Larochelle, appuyé par Denis Bergeron, que le conseil autorise la distribution du compost, par les membres du conseil, le 16 mai 2020 au Pavillon intergénérationnel.

75-2020

Inscription au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) de Madame Jennifer Bradley, inspectrice en bâtiment

Il est proposé par Denis Bergeron, appuyé par Marcel Larochelle, que le conseil autorise les dépenses de Madame Jennifer Bradley, inspectrice en bâtiment pour le congrès 2020 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ qui se tiendra les 30 avril, 1^{er} et 2 mai 2020, au Manoir Richelieu de La Malbaie.

76-2020

Demande d'offre d'emploi pour le poste de coordonnateur(trice) en loisir et vie communautaire

Il est proposé par Éric Morissette, appuyé par Valérie Fortier, que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à procéder à nouveau à l'affichage du poste de coordonnateur(trice) en loisir et vie communautaire puisqu'aucun(e) candidat(e) n'a été retenu(e) lors du dernier affichage.



No de résolution
ou annotation

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. F029

77-2020

Autorisation d'embauche d'un coordonnateur et de trois animateurs pour le camp d'été

Il est proposé Denis Bergeron, appuyé par Valérie Fortier, que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à procéder à l'affichage d'un poste de coordonnateur et de trois (3) postes d'animateur de camp de jour et de faire les démarches nécessaires en vue de combler ces postes.

78-2020

Dossier installation d'un tuyau pour l'entrée de cour - monsieur Steve Gagnon

Il est proposé par Marcel Larochelle, appuyé par Guy Dupuis, que le conseil autorise le remboursement à Monsieur Steve Gagnon de la facture numéro 2018-07647 au montant de 938,59 \$ à la suite d'erreur d'interprétation de la résolution numéro 185-2018.

79-2020

Autorisation d'achat de brosses pour le balai mécanique - maximum de 1 000 \$

Il est proposé par Yvon Martel, appuyé par Denis Bergeron, que le conseil autorise l'inspecteur monsieur Yvan Verville à faire l'achat de brosses pour le balai mécanique, pour un montant maximum de 1 000 \$.

80-2020

Demande de cotation pour l'entretien de la pelouse pour le centre administratif et le parc

Il est proposé par Marcel Larochelle, appuyé par Valérie Fortier, que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire des demandes de cotation pour l'entretien de la pelouse pour le centre administratif et le stationnement du terrain de soccer et le terrain situé à côté du bureau (lot 5 181 494).

81-2020

Acceptation de la cotation pour l'achat de filets pour les buts de soccer

ATTENDU QUE la Municipalité avait demandé une cotation pour l'achat d'une paire de filets de soccer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Morissette, appuyé par Valérie Fortier, que le conseil autorise l'achat d'une paire de filets de soccer, avec les attaches, de la compagnie Filets Nads (9216-0498 Québec inc.), au montant de 227,95 \$ plus taxes.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes :

48-2020, 50-2020, 51-2020, 52-2020, 53-2020, 54-2020, 55-2020, 56-2020, 57-2020, 59-2020, 60-2020, 61-2020, 63-2020, 64-2020, 65-2020, 66-2020, 70-2020, 71-2020, 72-2020, 75-2020, 76-2020, 77-2020, 78-2020, 79-2020, 80-2020, 81-2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2e jour du mois de mars deux mil vingt.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras



No de résolution
ou annotation

Lecture de la correspondance

Le directeur général donne lecture de la correspondance.

Demande de dérogation mineure de M. Richard Caron et Mme Véronique Bérard, 1148, rang Courtois

EXP : lettre recommandation soumission – réaménagement du terre-plein, courriel de Maxime Hamel-Rodrigue de Exp. concernant l'aménagement du terre-plein;

Réponses soumissions : l'achat d'abat de poussière 2020, 2021 et 2022 (Somavrac et Entreprise Bourge), location de pelle hydraulique et boueur pour 2020 (Excavation Yvon Houle et La Sablière de Warwick), l'achat de diesel pour 2020 (Entreprise Philippe Gosselin), location de camion à l'heure pour 2020 (Excavation Yvon Houle et Réponses soumissions (suite) : La Sablière de Warwick, location de camion au km/tonne pour 2020 (Excavation Yvon Houle et La Sablière de Warwick);

CPTAQ : demande d'autorisation de monsieur Éric Champoux, avis de conformité;

l'UPA Centre du Québec : demande d'appui;

Copernic : cotation relevé sanitaire et rapport relevé sanitaire 2019;

Travaux de voirie 2020;

MAMH : Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Munic. St-Rosaire : demande d'appui entretien hivernal d'une partie de la route 261;

Ferme Landrynoise : demande de nettoyage cours d'eau et ruisseau Blanchette;

Lettre de madame Louiselle Richard pour l'installation d'un dos d'âne temporaire;

L'ADMQ: Offre de formation et inscription congrès;

PMA Assurances : offre de services et couverture supplémentaire assurance;

Régie intermunicipale de la sécurité incendie de Bulstrode : Rapport financier 2019;

COMBEQ : inscription congrès madame Jennifer Bradley, inspectrice en bâtiment;

Filets Nad's; cotation pour filets de buts de soccer;

Lettre de Questerre : licences d'exploration d'hydrocarbures;

Invitation à l'assemblée générale annuelle de Partenaires 12-18;

Agri-Ressources Arthabaska-Érable : lettre de remerciement;

Revue/dépliants : Formes, InfraStructures, Construire, Little tikes Commercial, La voix du vrac, Miracle

82-2020

Clôture de la séance.

Il est proposé à 21 h 05 par Denis Bergeron que la séance soit levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.
En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Marc Plante
Maire

Marc Plante
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier